

25/03/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION ANTI-HPV AU COLLEGE

L'Agence Sanitaire et Sociale lance le 20 avril 2022, la 6^{ème} campagne territoriale de vaccination anti-HPV. Elle concerne les jeunes collégiennes âgées de 12 ans et de 13 ans et se déroulera dans les établissements scolaires. Depuis le 14 mars 2022, les autorisations parentales ont été distribuées aux élèves. Ce document est indispensable avant toute vaccination. Cette année est une année particulière, s'agissant d'une double campagne. En effet, la campagne 2021 a été suspendue dès le mois de septembre 2021 en raison de la circulation de la Covid-19. Il s'agit donc simultanément de la finalisation de la campagne 2021 (pour les jeunes filles nées en 2009) et du lancement 2022 (pour les jeunes filles nées en 2010).

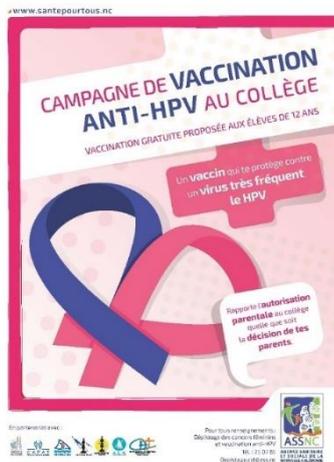
Une campagne de communication à destination des parents

Pour accompagner le lancement de la campagne de vaccination, une campagne de sensibilisation est déployée à l'attention des parents. L'objectif est de susciter dans un premier temps le questionnement. Pourquoi est-ce important de protéger leur fille contre ce virus ? En quoi est-ce important d'agir maintenant à l'âge de jeune fille ? Quelles maladies le virus peut-il entraîner ? Une explication leur est donnée sur la vaccination. Les parents ainsi mieux informés pourront plus facilement prendre la décision d'autoriser ou non la vaccination de leur fille.

La campagne sera diffusée sur les réseaux sociaux, sur internet et à la radio. En complément, l'équipe du programme de lutte contre le cancer du col de l'utérus/vaccination HPV et celle du programme santé sexuelle de l'ASSNC travaillent avec leurs partenaires pour informer les jeunes filles et jeunes garçons sur les risques encourus des relations sexuelles non protégées et les infections sexuellement transmissibles.



L'autorisation parentale : un préalable indispensable



Chaque année, l'ASSNC propose à près de 2 000 jeunes filles, âgées de 12 ans, de se faire vacciner gratuitement contre les virus HPV, au collège. Cette année, ce sont les jeunes filles nées en 2009 et 2010 qui sont concernées. Le préalable indispensable à cette vaccination, est l'autorisation des parents ou tuteurs légaux.

La vaccination est proposée entre 11 et 14 ans révolus parce que la réponse vaccinale est la meilleure pour cette tranche d'âge et permet un schéma vaccinal à deux doses (3 doses après 14 ans).

Cette vaccination est proposée dans le cadre des recommandations du calendrier vaccinal en vigueur en Nouvelle-Calédonie (délibération N°45/CP du 20 avril 2011)¹.

Pour les parents n'ayant pas reçu de demande d'autorisation parentale, ils peuvent la télécharger directement www.santepourtous.nc ou se rapprocher de l'établissement scolaire de leur enfant.

Des professionnels au service des familles

La vaccination des jeunes filles est assurée par un professionnel médical (médecin, sage-femme ou infirmier sous la supervision d'un médecin). L'ASSNC se munit d'une équipe mobile de vaccination qui se rend dans la plupart des collèges. Sur certaines communes des Iles et du Nord, les équipes des dispensaires sont mobilisées afin d'assurer la vaccination dans les établissements scolaires. Le planning de passage des équipes médicales pour la vaccination dans les collèges est établi en concertation avec les établissements.

Consultez le [planning de vaccination](#) dans les collèges.

Cette vaccination consiste en l'injection de deux doses de vaccin idéalement à six mois d'intervalle. Durant cette campagne, la première dose de vaccin sera administrée du 20 avril au 20 mai 2022, et la deuxième dose de vaccin sera administrée en octobre/novembre 2022.

S'ils ne souhaitent pas que leur fille participe à cette campagne, les parents peuvent également choisir de consulter leur médecin traitant. En effet, comme pour toute vaccination, plus la proportion de jeunes filles vaccinées est importante, plus la garantie d'une protection individuelle et collective est assurée.

Deux séances de vaccination seront spécialement ouvertes à la presse :

- **jeudi 21 avril de 9h à 10h dans le collèges Baudoux**
- **vendredi 22 avril de 9h à 10h dans le collège Louise Michel**

¹ Délibération n° 45/CP du 20 avril 2011 modifiant la délibération n° 168 du 5 août 1969 portant règlement d'hygiène et de médecine scolaire et la délibération n° 21/CP du 4 mai 2006 relative aux vaccinations et revaccinations contre certaines maladies transmissibles

Une campagne de vaccination multi-partenariale

Ce programme résulte d'une dynamique partenariale dans laquelle sont intégrés les professionnels de santé.

L'ASS-NC est en charge de la coordination du projet, en partenariat avec :

- Les services de prévention des trois directions sanitaires provinciales,
- Le Vice-rectorat,
- L'Alliance Scolaire de l'Enseignement Evangélique (ASEE),
- La Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP),
- La Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC),
- Les associations de parents d'élèves.

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie est en charge de la pharmacovigilance (processus de surveillance des effets secondaires) et de l'actualisation du calendrier vaccinal.

Le virus HPV (Human Papilloma Virus)

Le papillomavirus est l'une des infections sexuellement transmissibles les plus répandues chez les femmes comme chez les hommes : environ 80% de la population sexuellement active sera en contact avec ce virus au cours de sa vie sexuelle. Le plus souvent, on se débarrasse naturellement du virus mais dans 10% des cas, le virus s'installe durablement. Lorsque celui-ci est classé à « bas risque », il peut entraîner des verrues génitales ; s'il est classé à « haut risque », il peut entraîner des cancers (col de l'utérus, de la vulve, de l'anus, du vagin, du pénis, de la gorge).

Grâce à la vaccination contre les papillomavirus, on estime que 90% des cancers du col de l'utérus, 80% des cancers de l'anus, 40% des cancers de la vulve et 60% des cancers du vagin pourraient être évités ainsi que 90% des condylomes.

Les outils de prévention contre le cancer du col de l'utérus

Depuis 1994, la prévention du cancer du col de l'utérus est une priorité de santé publique en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, deux moyens de prévention complémentaire, préconisés pour lutter contre le cancer du col utérin, sont mis en place en Nouvelle-Calédonie et gérés par l'ASSNC :

- Depuis 2011, le programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus,
- Depuis 2015, le programme de vaccination anti-HPV au collège.

Ces deux types de prévention permettent de diminuer fortement l'incidence du cancer du col de l'utérus. D'une part, la vaccination permet d'empêcher l'infection virale et d'autre part, le dépistage va détecter des lésions pré-cancéreuses qui pourront être traitées avant d'évoluer vers un cancer.

Chiffres clés

- Cancer du col de l'utérus : 6e rang des cancers chez la femme en NC (Source : Registre du cancer de Nouvelle-Calédonie - Incidence 2016)
- Le taux de cancer du col utérin en Nouvelle-Calédonie, est deux fois supérieur à celui de la France, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande (Source : Registre du cancer de Nouvelle-Calédonie - Incidence 2016).
- L'âge moyen au diagnostic des cancers invasifs est de 55 ans, alors qu'il est de 37 ans pour les cancers pré-invasifs (Source : Registre du cancer de Nouvelle-Calédonie – Incidence 2016).
- 5 088 jeunes filles ont été vaccinées contre le HPV dans le cadre du programme entre 2015 et 2020, dont 1006 en 2020 (Source ASSNC).

Retrouvez l'ensemble des informations concernant ces programmes, sur notre site Internet : www.santepourtous.nc

Contacts presse :

Anne-Laure MEUNIER

Tél. : 25 07 71

Email : communication@ass.nc